



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 39686

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'introduction à 100% de la tarification à l'acte T2A au sein des hôpitaux publics. Ce mode de tarification place directement les hôpitaux publics en concurrence directe avec les établissements privés à but lucratif. La recherche de rentabilité est un non sens pour les systèmes hospitaliers publics qui n'ont pas vocation au rendement et à rémunérer les actionnaires. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier afin de garantir un service public de santé de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39686

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)